

rappelle combien le contrat d'objectif, "négocié" directement. Déjà bien placés dans ce premier classement, l'athlétisme divisions sont ici renommées Excellence 1, Excellence 2 et Honorneur. Un contrat d'objectif est ensuite établi pour la saison en aura intégré le montant de haut niveau amateur, lequel doit ensuite leur reverser.

Entretien avec Dominique Lebreton, directeur du service des sports du Conseil général de l'Essonne

## « On a aussi nos limites »

**Le Républicain :** Combien de clubs et de sportifs de haut niveau aidez-vous globalement chaque année ?

**Dominique Lebreton :** « Une cinquantaine de clubs et environ 250 athlètes listés par le ministère des Sports. Concernant les clubs, on évalue avec eux un contrat d'objectif pour la saison en cours et celle à venir.

**Le Rép :** Pourquoi certains clubs n'apparaissent-ils pas dans les délibérations de fin d'année ?

**D.L. :** Pour quelques-uns fonctionnant à l'année civile, il y a eu une demande à un moment donné d'anticiper une partie du versement pour éviter les problèmes de trésorerie. Ceux-ci, comme Sainte-Geneviève Triathlon (ndlr : 20 000 € en 2009) passent en commission au printemps. C'est aussi le cas du baseball à Savigny (18 000 € au total) pour lequel a été voté un avenant en décembre (5 000 € supplémentaires) pour compléter la première aide, insuffisante au vu de leur parcours cette saison, mais aussi en préambule à leur participation à la coupe d'Europe. Quand les basketteurs de Juvisy avaient dû aller à Nouméa en coupe de France, nous avions aussi participé a posteriori.

**Le Rép :** L'argent public doit-il servir à financer le sport ?

**D.L. :** On n'est pas là pour verser de l'argent à tel ou tel club uniquement parce qu'il est en Fédérale 1 ou en N1, on le fait dans le cadre d'objectifs. Sainte-Geneviève Sports judo, par exemple, a 13 objectifs à remplir, parmi lesquels de la formation, du développement du judo dans les quartiers. On va certes porter le club en coupe d'Europe mais pas seulement. Financer de la N2 comme Juvisy ne nous intéresse pas s'il n'y a pas de formation derrière. A un moment donné, on a nos limites.

**Le Rép :** Et pourquoi avoir choisi de se cantonner aux trois premières divisions amateurs ?

**D.L. :** En 2006, à l'occasion des assises départementales du sport, on est passé de deux à trois divisions. On s'est demandé si on pouvait reconnaître le bon niveau dès lors qu'une équipe évoluait en championnat de France. Mais on a chaque année des questions spécifiques comme cette fois avec le water-polo et Montgeron (4 500 €) qui évolue désormais en N2 (Honneur).

**Le Rép :** Le club d'échecs d'Evry est également subventionné...

**D.L. :** Les échecs sont une fédération sportive reconnue comme telle par le ministère des Sports. On est donc obligés de suivre. Par contre, les joueurs ne sont étrangement pas sur les listes de haut niveau.

**Le Rép :** Quel est le rôle du Conseil général dans la venue de sportifs de très haut niveau dans des clubs du département ?

**D.L. :** Si notre délibération est un aspirateur, si elle permet de faire venir une locomotive comme Frédéric Demontfaucou, c'est une bonne chose, mais ce n'est pas notre rôle premier. Il n'y a pas de subvention fléchée pour faire venir un athlète. D'ailleurs, il faut deux années de présence dans l'Essonne avant de prétendre à nos aides.

**Le Rép :** Comment expliquez-vous pourtant que des athlètes de niveau international (Pognon, Girard, Taillepierre) choisissent un petit club comme l'ES Montgeron ?

**D.L. :** C'est souvent moins compliqué qu'on le croit. Pour Taillepierre, qui a été formé au SCA 2000 d'Evry, c'était un retour dans son départe-



Dominique Lebreton. ccg91

ment. Mais cela tient avant tout à sa présidente (Anne Tournier-Lasserve) qui a une grande qualité : elle est proche de ses athlètes.

**Le Rép :** Existe-t-il d'autres types d'aides au sport de haut niveau ?

**D.L. :** Nous participons à l'organisation de manifestations d'intérêt départemental comme le TIM Essonne ou l'EuroEssonne, dont les subventions sont alors versées aux comités départementaux (ndlr : ils sont 36 à s'être partagé une enveloppe globale de 1 162 509 € pour la saison 2009-2010, dont 68 800 dédiés à ces manifestations).

■ Propos recueillis par L.S.

Le cas de l'Alliance Judo 91

### Un cri dans la nuit

À la simple évocation de l'Alliance Judo 91 Longjumeau-Massy, Dominique Lebreton, directeur du service des sports au Conseil général, l'avoue : « Ça, c'est un bon dossier ». Champion de France juniors des clubs, 7<sup>e</sup> en D1 chez les filles, 16 qualifiés aux D1 individuels et 15 inscrits sur les listes ministérielles, le club regroupant 12 clubs du Val d'Orge et du Val d'Yvette qui a changé de nom pour obtenir une assise départementale (Longjumeau-Massy), un manque qui lui était reproché jusqu'alors, passant ainsi officiellement de 181 à 500 licenciés, hurle à l'injustice. « Quand on sait que nos performances nous placent devant Chilly chez les juniors et les filles, que tous les autres critères nous placent à égalité, il y a vraiment de quoi se révolter », s'insurge Gérard Babin, directeur sportif de l'AJ91LM. Car si le JC Chilly-Mazarin Morangis touche 35 000 € du Conseil général, l'Alliance n'en obtiendra cette année encore que 18 000. « Nous tenons compte de la subvention des collectivités locales (ndlr : 41 300 € pour l'AJ, environ 100 000 € pour le JCCMM). On ne va pas se substituer aux communes. Or, à 2 ou 3 % près, nous participons au même niveau dans la subvention des deux clubs », précise Lebreton. Babin : « J'observe que le Conseil général a choisi en la matière des principes de discrimination par l'argent pour des raisons qui ne sont pas sportives, ne respectant ni les athlètes, ni les entraîneurs ». ■ L.S.